Tri-angle

voir autrement la notion de déchets

Bulletin d'expression du Cercle National du Recyclage

n° 25 - février 2015

SOMMAIRE

Editorial	p. 1
Extension des consignes de tri plastiques et modernisation du centre de tri : défi relevé pour le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise	p. 2
En route vers la nouvelle unité de valorisation des déchets ménagers du SYMEVAD !	p. 4
La Communauté de communes d'Erdre et Gesvres adhère	p.5
Le plan d'action pour le tri et le recyclage d'Eco-Emballages	p. 6
Le nouveau bureau du Cercle National du Recyclage a été élu	p. 7
Les brèves des adhérents	p. 8
Deux nouvelles chargées de mission pour renforcer l'équipe du Cercle National du Recyclage	p. 10

Edito

L'année 2015 a commencé par un choc qui nous a tous touché, il est évident que s'attaquer symboliquement à la liberté justifie la réaction citoyenne massive à laquelle nous avons assisté.
De manière générale cet épisode violent et douloureux nous rappelle qu'il n'est pas de petit combat qu'il s'agisse de caricaturer ou de vivre au sein d'une démocratie.
Lorsque l'on parle de déchets il est un combat qui nous réunit c'est la défense du service public. Organiser ce service repose sur la libre administration des collectivités, dans le cadre des lois qui nous régissent. Ce principe il faut l'affirmer, le réaffirmer, car il n'est pas toujours pris en compte par nos partenaires éco-organismes. Leur rôle est de gérer les REP et non pas les collectivités. Il nous faut rappeler régulièrement que l'adaptation à la réalité locale est du rôle des élus.
Il nous faut rappeler également, encore plus en ces périodes financièrement difficiles, l'efficacité du service public qui est au cœur de nos préoccupations et qu'il n'est pas acceptable de laisser dire que le service public est mal géré.
C'est pourquoi il nous faut régulièrement dire que notre volonté est de faire toujours mieux au service des habitants de nos territoires.
Pour répondre à ces objectifs nous devons avoir un dialogue constructif entre l'Etat, les entreprises les eco-organismes et les collectivités.
Je vous souhaite donc à toutes et à tous une année féconde avec de nombreux projets menés à bien.

Jean-Patrick MASSON,
Conseillé communautaire délégué
de la Communauté
d'agglomération dijonnaise,
Président
du Cercle National du Recyclage

Extension des consignes de tri plastiques et modernisation du centre de tri : défi relevé pour le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise

Genèse de la modernisation du centre de tri et de la participation du syndicat à l'expérimentation menée par Eco Emballages sur l'extension des plastiques

Le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise a réfléchi entre 2009 et 2011, à la façon de moderniser son centre de tri construit en 2003, suite aux conclusions de l'étude d'optimisation menée dans le cadre du barème D avec Eco Emballages.

L'une des grandes conclusions de cette étude était de collecter les flux emballages et papiers en mélange, afin de réaliser, notamment, des économies sur les postes collecte et tri. Les équipes du syndicat mixte ont dans un premier temps, visités quelques centres de tri français traitant les flux de collectes sélectives en mélange, et dont le process avait évolué en intégrant notamment des machines de tri optique.

Au cours de cette phase d'étude, le syndicat mixte est informé de l'appel à candidature d'Eco Emballages, pour l'expérimentation sur l'extension des consignes de tri des plastiques.

En Octobre 2010, le SMVO dépose son dossier de candidature, pour l'ensemble de sa population, avec le choix de collecter l'ensemble des plastiques souples et rigides. La rédaction de ce dossier de candidature est réalisée en partenariat avec l'exploitant du centre de tri de Villers Saint Paul, Esiane et Sita Oise. La première idée était d'adapter le plus légèrement possible le centre de tri existant, très faiblement mécanisé, en ajoutant principalement quelques tapis et des trieurs supplémentaires, avec un centre de tri complétement saturé en 2010 avec les collectes traditionnelles : sa capacité de 20.000 tonnes par an était déjà atteinte.

Très rapidement, l'exploitant et le SMVO se rendent compte des difficultés que pourrait connaitre un tel équipement avec ces nouveaux flux plastiques, notamment les films.

Les discussions sur les possibilités de moderniser ce centre de tri ont débuté en décembre 2010, janvier 2011, avec comme contrainte d'avoir un centre de tri modernisé opérationnel au plus tard le 31 mars 2012. Sur cette période courte d'un an, le SMVO seul n'aurait pas pu moderniser cet outil de tri, compte tenu des délais de procédures d'appel d'offres. Les travaux de modernisation s'orientent vers un centre de tri permettant le sur tri des résines de l'expérimentation, mais également vers une amélioration des conditions de travail des différents opérateurs de tri (nombres de gestes, ergonomie des postes de travail, traitement de l'air…)

C'est pourquoi, Esiane, en tant que délégataire, engage la consultation auprès des équipementiers de centre de tri. La société ARVAL est retenue pour ces travaux de modernisation en janvier 2012 pour un montant de travaux de 7,7 millions d'euros avec une capacité annuelle de 30 000 tonnes par an sur 2 postes de travail. Par dérogation auprès d'Eco Emballages, l'expérimentation d'extension des consignes de tri ne démarre qu'en juin 2012, les travaux débutent en mai 2012 pour s'achever en Aout. Le centre de tri est opérationnel en septembre 2012.

Premiers enseignements de l'expérimentation sur l'extension des consignes de tri

1- Pré-collecte et collecte

Dès la préparation de la phase expérimentale d'extension des consignes de tri aux autres plastiques, nous nous attendions à des difficultés techniques sur la pré-collecte (présence de sacs et caissettes chez certains de nos adhérents) et des augmentations de temps et de distances (hauts-le-pied supplémentaires) de collecte liées à un volume de collecte sélective plus conséquent : bien au contraire pour la collecte, aucune difficulté majeure n'a été relevée. Les collectivités en caissettes ont profité du changement de consignes de tri pour conteneuriser.

2- Centre de tri modernisé

Adapter un centre de tri pour traiter un nouveau flux, dont certaines composantes ne sont pas connues, n'est pas chose aisée. L'année et demie d'expérimentation en est bien la preuve. Le réglage des machines de tri optiques, des balistiques, du trommel doit se faire en plusieurs

Extension des consignes de tri plastiques et modernisation du centre de tri : défi relevé pour le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise (suite)

étapes, sur un flux constant en composition. Or, la montée en charge des nouvelles consignes s'est faite progressivement, avec un passage en flux en mélange « papiers / emballages » étalé dans le temps pour chaque collectivité, en fonction de leur marché de collecte : la dernière collectivité du syndicat passera à un flux en mélange en novembre 2014.

Parallèlement à ces modifications de composition liées à une modification des consignes de tri auprès des habitants, le gisement de papiers collecté sur le territoire syndical a diminué considérablement entre 2010 et 2013, perturbant ainsi le fonctionnement d'un équipement hautement mécanisé, dont le débit avait été calculé sur la base d'un mélange emballages/ papiers différent.
Par ailleurs, le choix du syndicat et du prestataire du centre de tri, d'accepter les films dans la collecte n'a pas facilité le travail de l'équipementier et de l'exploitant. Ces plastiques souples sont vraiment des matériaux perturbateurs sur un centre de tri, qu'il faut savoir capter au(x) bon (s) endroit(s) du process. Après quelque temps d'observation, le SMVO et l'exploitant du centre de tri ont pris la décision de mener des travaux complémentaires de modernisation, en recherchant notamment :

- à travailler sur l'extraction des films et la séparation des films PE et non PE, et limiter leur dispersion dans le process de tri
- à réduire la proportion des refus de process, en travaillant notamment sur le tri manuel et mécanique d'un flux « gros de magasin »

Après ces travaux complémentaires (800 000 euros), le centre de tri de Villers Saint Paul semble répondre aux exigences des différentes filières de reprises, en sortant les matériaux standards aux PTM. Les flux expérimentaux, triés « à la résine » sur ce site, trouvent actuellement repreneur !

3- Recyclage des « nouveaux plastiques »

On le comprendra facilement, on ne peut pas parler de reprise et de recyclage sans régler préalablement, les étapes de pré-collecte, collecte et de tri. La durée expérimentale d'1 an ½ est pour cela un peu courte.

Il faut aussi capitaliser des gisements suffisamment intéressants pour les recycleurs pour commencer à trouver des filières acceptant ces nouvelles résines.

A ce jour, notre exploitant et Sita Négoce trouvent des repreneurs pour les films PE, le PP, le PS, les PET Barquettes. Seuls le PVC et les films non PE / craquants sont intégrés aux refus du centre de tri. Ces reprises sont pour l'instant expérimentales, les filières ne sont pas garanties, il faut encore travailler sur les conditions de reprise de ces produits : qualité, prix de reprise (notamment les Ps et Pet barquettes) …

Cette expérimentation se prolongera pour le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise, car nous devons encore :

- Asseoir les performances de collecte des nouvelles résines, en renouvelant les messages et les consignes auprès des habitants du territoire.
- Améliorer la qualité des collectes sélectives en entrée du centre de tri en diminuant la part des emballages pleins ou souillés, la part des non emballages, et travailler avec les collecteurs pour réduire la part d'imbriqués qui a doublé depuis le démarrage de l'expérimentation, rendant difficile le tri et augmentant directement la part des refus en sortie de centre de tri.
- Continuer de régler et d'optimiser l'outil de tri face à ces nouveaux gisements de collecte sélective dont la composition peut varier.
- Développer les filières de reprise et de recyclage pour les nouvelles résines.

Pour conclure, le SMVO ne regrette pas d'être entré dans cette expérimentation et d'être une collectivité bénéficiant d'un tel centre de tri, traitant 30 000 tonnes de collectes sélectives par an, pour ses 500 000 habitants. Son souhait est de continuer à améliorer le dispositif imaginé avec Eco Emballages.

Ce projet pourra vraisemblablement être dupliqué dans d'autres collectivités, avec le recul suffisant sur la composition des flux de collectes sélectives avec extension des consignes et des outils de tri adaptés et réglés.

Cette expérimentation liée à la modernisation rapide et efficace du centre de tri n'aurait pu se faire sans la participation active et conjointe de l'ensemble des partie prenantes : l'ADEME a rapidement accepté de financer en partie ce projet de modernisation du centre de tri, ECO EMBALLAGES a su octroyer les délais suffisants à la réalisation du projet, SITA a pu répondre à la demande dans un délai très court et a accepté de financer l'outil, les élus du SMVO ont accepté de relever le défi avec leurs collectivités en pariant sur l'avenir du tri et le bon vouloir des habitants de leur territoire.

Une question reste toutefois sans réponse définitive, et elle est d'importance : les collectivités n'ont aucune garantie que des filières de recyclage existent, et ce durablement, pour les matières plastiques issues de l'extension des consignes, Eco Emballages ne prenant aucun engagement dans ce domaine. Ceci fait peser un risque sur la collectivité et est tout à fait en contradiction après l'esprit de la Responsabilité Élargie du Producteur.

SMVO
Nicolas AVELINE

En route vers la nouvelle unité de valorisation des déchets ménagers du SYMEVAD !

Le **SYMEVAD**, **SY**ndicat **M**ixte d'**E**limination et de **VA**lorisation des **D**échets créé le 1er janvier 2007, traite et valorise 220 000 tonnes de déchets par an pour 310 500 habitants répartis sur 3 collectivités et 82 communes : la Communauté d'Agglomération Hénin- Carvin, la Communauté d'Agglomération du Douaisis et la Communauté de Communes Osartis.

Le projet d'unité de **Tri Valorisation Matière et Energie** (TVME) prévu à Hénin-Beaumont (62) s'inscrit dans une politique ambitieuse du syndicat pour la valorisation des déchets. L'unité remplacera l'usine d'incinération actuelle, arrivée en fin de vie. Son exploitation s'arrêtera le 31 décembre 2013 et elle sera démantelée début 2014.
Le marché de conception, construction, exploitation de cette future unité a été attribué en juillet 2012 au groupement **TIRU** (filiale d'EDF) et **Ramery**.
Pendant la phase de travaux, les déchets seront traités par d'autres centres de la région.
L'unité TVME est prévue pour être opérationnelle **courant 2015**.

Un procédé innovant, éprouvé…

L'objectif du procédé est de valoriser la totalité des matières premières et ressources énergétiques contenues dans les déchets et de transformer leur potentiel énergétique en ressources valorisables. En alliant la récupération en vue du recyclage et la méthanisation, on obtient ainsi une valorisation sous forme de matières premières, de combustibles solides et de biométhane.
L'unité fera référence dans de nombreux domaines : **un système très élaboré de captation des odeurs, une grande propreté et de bonnes conditions de travail** pour le personnel grâce à une automatisation importante.
Cet équipement, unique en France, vise des **performances de valorisation inégalées**.
Sa conception a été calquée sur l'expérience réussie du Syndicat de traitement des déchets de Kahlenberg (ZAK) en Allemagne. L'unité fonctionne sans interruption depuis 7 ans.

… et subventionné pour ses performances !

Après l'analyse du projet, le **FEDER** (Fonds Européen de Développement Régional) et l'**ADEME** (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) ont décidé de lui attribuer des subventions maximales. Leur soutien financier s'élève à 8 millions d'euros sur un coût total de 50 millions d'euros.

Le TVME en quelques chiffres
Capacité maximum : 100 000 tonnes / an
Production de biométhane : 2 421 000 m3 / an injectés dans le réseau GrDF
TEP (Tonnes Equivalent Pétrole) économisées : 11 040

L'unité de Tri Valorisation Matière et Energie (TVME) du SYMEVAD !

Comment ça marche ?

Le procédé en 5 étapes :

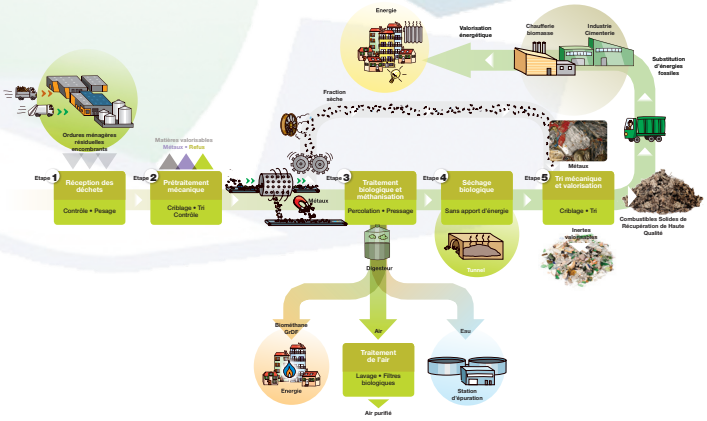

1 Après réception, les déchets sont séparés mécaniquement selon leurs **propriétés** et leur **taille** ;

2 La majeure partie des déchets est ensuite intégrée dans un mélangeur pour dissoudre la part organique grâce à l'**adjonction d'eau** ;

3 Après pressage, la partie liquide chargée en matière organique est envoyée dans une unité de méthanisation pour la **production de biométhane** ;

4 La partie solide est séchée par **compostage** ;

5 A l'issue de cette phase, un système d'**affi-**

En route vers la nouvelle unité de valorisation des déchets ménagers du SYMEVAD ! (suite)

nage performant assure la séparation des fractions CSR (Combustibles Solides de Récupération) de qualité cimentière, des gravats valorisables et des métaux.

Pour plus de renseignements :
03 21 74 35 99
• Retrouvez le film de présentation du projet sur www.symevad.org

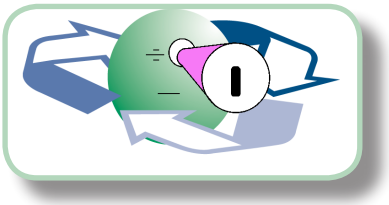

La Communauté de communes d'Erdre et Gesvres adhère

La Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres est située en Loire-Atlantique en limite nord de la métropole de Nantes.

Elle regroupe 12 communes et plus de 57000 habitants. Les 2 plus importantes communes ont des populations de 8000 habitants. Le territoire de 500 km² est mixte rural.

La Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres exerce la compétence collecte et adhère au Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique (SMCNA) a qui elle délègue le traitement. Le SMCNA regroupe 5 communautés de communes et 140 000 habitants. Dans l'idée de traiter ses déchets localement et de maîtriser ses installations, le SMCNA possède son propre centre d'enfouissement technique (21 000 t/an) et son propre centre de tri (5 000 t/an). Leur exploitation est confiée à un prestataire privé. Le SMCNA assure aussi la gestion du bas de quai des déchèteries (marchés de transport et de traitement des déchets de déchèterie).
La compétence collecte sur la Communauté de communes est exercée de la manière suivante :

- Collecte des ordures ménagères au porte à porte toutes les semaines en bacs individuels
- Collecte des emballages au porte à porte toutes les 2 semaines en sacs jaunes
- Collecte du verre et du papier en points d'apport volontaire (une centaine de points sur le territoire)

→ Les collectes sont confiées à un prestataire privé dans le cadre d'un seul et même marché de prestation.

- 7 déchèteries intercommunales dont la gestion du haut de quai est confiée à un prestataire privé dans le cadre d'un marché de prestation avec une clause d'insertion

Le Service Public d'Elimination des Déchets est financé depuis le 1er janvier 2013 par une redevance dite incitative à la levée (12 levées dans la part fixe). Les élus ont souhaité mettre en œuvre cette tarification dans le but de responsabiliser chacun et inciter à la prévention des déchets et au tri. La Communauté de communes est donc engagée auprès de l'Ademe dans un Programme Local de Prévention des Déchets :

- Accompagnement à la pratique du compostage individuel par des conseils
- Accompagnement au compostage partagé
- Développement de l'activité des Recycleries du SMCNA par une collecte en déchèterie
- Sensibilisation du public lors des Semaines de la Réduction des Déchets et du Développement Durable

Pour plus d'information :
Elisabeth LUCAS, responsable du service Déchets
Tél. : 02.28.02.28.10
dechets@cceg.fr
www.trivolution.fr
www.cceg.fr

Le plan d'action pour le tri et le recyclage d'Eco-Emballages

Dans le cadre de la clause de revoyure et face au constat de la non atteinte des objectifs de 75 % de recyclage des emballages ménagers, Eco-Emballages a décidé la mise en place d'un plan de relance du tri et du recyclage.

Ambitieux, ce plan de relance s'articule autour de deux appels à projet distincts :

• Le **plan d'amélioration de la collecte**,
dont l'objectif est de développer des projets locaux en partenariat avec les collectivités pour investir dans les zones à faible performance et nécessitant une optimisation.

• Le **plan « plastique » et centre de tri**,
dont l'objectif est de moderniser les centres de tri pour améliorer le taux de recyclage. Son financement portera sur 51 sites pilotes, et sera de 10 M€ pour investir et accompagner la modernisation des centres de tri ou surtri pilotes.

Deux projets transversaux complémentaires viendront renforcer le dispositif :

•Une relance de mobilisation sur geste de tri à hauteur de 4 M€

• Une amélioration de la connaissance des coûts par les collectivités à hauteur d'1M€.

1/ L'amélioration de la collecte

La volonté d'améliorer la collecte est due entre autre au constat de l'hétérogénéité des performances locales des collectivités. Il existe un **rapport de 1 à 4,5 % de performances de tri d'une région à une autre**.

Performance de tri / Verre

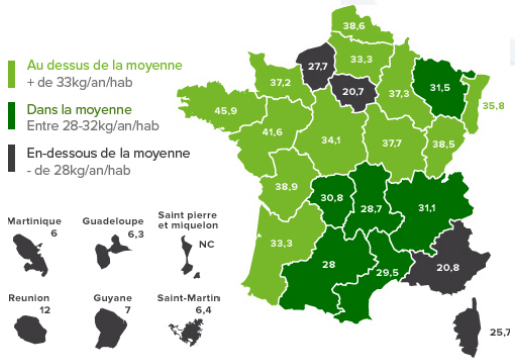

Performance de tri / Autres emballages

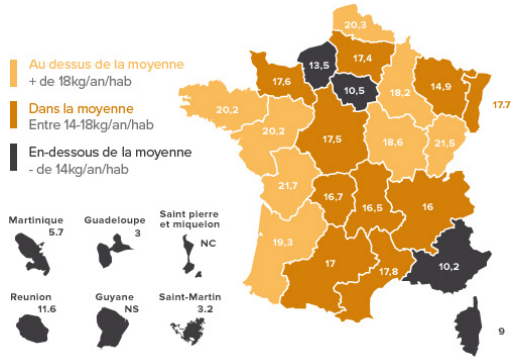

Eco-Emballages explique ces disparités selon 4 facteurs :

- Des zones non desservies par le dispositif de collecte sélective
- Un manque de communication régulière ou de présence de consignes de tri
- Des dispositifs non optimisés de porte-à-porte
- Un manque de capacité d'investissement des collectivités locales.

Pour remédier à ces blocages Eco-Emballages propose :

• de lever les freins et d'améliorer la mise en œuvre de plans d'action,

• d'agir de manière ciblée dans les collectivités à performance inférieure à 40 kg/ hab/an d'emballages recyclés,

• et de lancer des appels à candidatures répartis sur les territoires auprès des collectivités.

6 types de projets rentrent dans le périmètre du plan proposé par Eco-Emballages :

- la mise en place ou l'amélioration de la desserte en ville et en habitat collectif,
- l'amélioration du dispositif technique d'apport volontaire,
- le renforcement de la communication aux habitants,
- la sensibilisation des habitants par des ambassadeurs du tri,
- les changements sur la collecte sélective, et la mise en place de la tarification incitative.

La sélection des projets aura lieu par territoire selon une liste de critères obligatoires pour prétendre à candidater, à savoir :

• La performance d'emballages recyclés de la collectivité doit être inférieure à 40 kg/hab/an,

• Un minimum de 10 000 habitants concernés par le projet (regroupement possible),

• Un montant minimum de projet à définir et un plafond en €/hab.

Au total, un maximum de 362 collectivités sont potentiellement concernés (24 Mhab)

Deux types de subvention pourront être mise en œuvre : des **subventions d'investissement** ou des **subventions d'exploitation**.
Les dépenses financées pourront concerner des études préalables, des investissements en contenants ou matériel de collecte, de la sensibilisation, des moyens humains dédiés au pilotage du plan d'amélioration, la mise à disposition de collaborateurs Eco-Emballages ou Adelphe.

La sélection des dossiers sera faite en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux.
Les collectivités locales peuvent candidater juqu'au 31 mai 2015.

Le plan d'action pour le tri et le recyclage d'Eco-Emballages (suite)

2/ Le volet « plastique » et centre de tri

Calendrier :

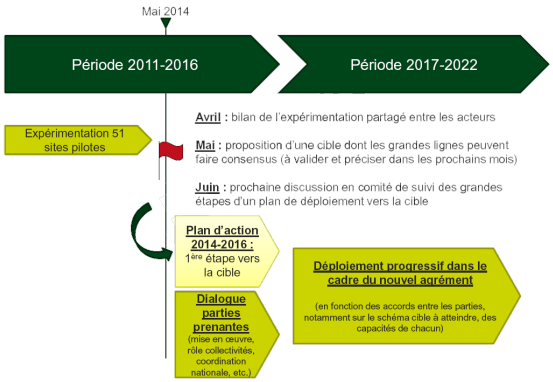

L'objectif de ce plan d'action est de moderniser les centres de tri et de préparer l'extension plastique qui est expérimentée depuis 2011 par certaines collectivités.

Pour tenir cet objectif, Eco-Emballages veut :

- accompagner les collectivités et centres de tri de l'expérimentation pour les mettre à niveau (respecter les pré-requis indispensables pour le tri des nouveaux plastiques).
- lancer le schéma futur de tri (surtri, tri simplifié).
- Réunir les tonnages nécessaires au démarrage industriel du recyclage.

En ce qui concerne les centres de tri, Eco-Emballages souhaite retenir 2 prérequis :

- La cohérence entre la densité de population, le nombre d'habitants desservis, la taille des centres de tri et l'organisation du tri d'une part,
- et la mécanisation du process, la maîtrise des coûts, la valorisation des refus et l'amélioration des conditions de travail d'autre part.

Trois types de centre seront étudiés :

- les grands centres de tri industriels,
- les centres de tri industriels de taille moyenne
- et les centres de tri de proximité.

Eco-Emballages prévoit **un financement de 45 M€** pour ce plan de relance :

- 15 M€ pour la poursuite de l'expérimentation plastiques en cours,
- 20 M€ pour la nouvelle organisation du tri,
- 10 M€ pour la première tranche d'extension

Pour pouvoir candidater, les collectivités locales doivent :

- s'inscrire dans le scénario cible du projet plastique et s'engager sur les pré-requis,
- respecter la cohérence territoriale,
- recycler ou valoriser l'ensemble des plastiques triés.

Un comité national de suivi de l'expérimentation plastique est d'ores et déjà mis en place. Une information des comités territoriaux sur le volet collecte du plan sera mise en place.

Pour plus d'information :
http://www.ecoemballages.fr/planderelance/

Le nouveau bureau du Cercle National du Recyclage a été élu

Suite au Conseil d'administration du 4 novembre 2014, les nouveaux membres du Bureau ainsi que le nouveau Président de l'association ont été élus :

Président :
Jean-Patrick MASSON,
(Conseillé communautaire délégué de la Communauté d'agglomération dijonnaise)

Vice-président(e)s :

Arielle FRANÇOIS
(Vice-présidente du SMVO)

David FONTAINE
(Vice-président du SMEDAR)

Pierre CHEVALIER
(SYCTOM, l'agence métropolitaine des déchets ménagers)

Benoit JOUDAIN
(Président du SMD 88)

Trésorier :
Paul DEFFONTAINE
(Fondateur et ancien Président du Cercle National du Recyclage)

Secrétaire :
Alain RANDOUR
(Président du SYMIDEME)

Il a été rappellé, lors de l'élection des membres la nécessité d'être régulièrement présent lors des Conseils d'administration.

Les brèves des adhérents

Syndicat Centre Hérault
Service déchèterie : optimisation pour maîtriser les coûts

Depuis sa création, le Syndicat Centre Hérault a souhaité que les déchèteries soient accessibles et réparties sur le territoire avec pour idée directrice : la proximité en temps et en espace. Mais il doit aussi tenir compte des évolutions réglementaires et environnementales, et maîtriser le coût du traitement des déchets.
Les déchèteries de 2014 sont différentes des premières déchèteries. Leur fonctionnement est plus complexe, car il doit tenir compte des évolutions réglementaires et environnementales telles que la sécurité des utilisateurs et du personnel, le respect des contraintes liées à l'accueil des déchets dangereux spécifiques, l'intégration des nouvelles filières de valorisation. … Mais ces évolutions ont un coût. Ce service représente aujourd'hui 48 % des dépenses du Syndicat Centre Hérault.

En 2013, le Syndicat Centre Hérault a prévu un programme pluriannuel de réhabilitation de près de 3 millions d'euros avec la volonté de se mettre en conformité avec la réglementation tout en assurant un service de qualité à la population. La réhabilitation d'une déchèterie représente un investissement de 400 000 à 600 000 euros et ne peut être fait sur toutes les déchèteries. Les élus du Syndicat Centre Hérault ont décidé d'entamer une réorganisation de ce service pour en maîtriser les coûts. Il faut rationaliser le maillage des déchèteries pour trouver le juste équilibre entre le niveau de service, son efficacité et son coût. Le SCH a fermé en 2014 les déchèteries de Saint André de Sangonis et de Saint Jean de la Blaquière ainsi que celle de Cabrières depuis le 1er janvier 2015.

La déchèterie de Cabrières, qui a rendu service aux habitants, était peu fonctionnelle. Elle ne respectait plus la réglementation en vigueur : elle n'était pas raccordée aux réseaux d'eau, d'assainissement et d'électricité. Elle ne disposait pas d'un sol étanche pour récupérer les eaux de pluies, ni d'un réseau de lutte contre l'incendie. Les locaux pour le personnel n'étaient pas aux normes. Alors qu'en 2013, les déchèteries du Syndicat Centre Hérault ont collecté en moyenne 1 524 tonnes de déchets, la déchèterie de Cabrières a collecté 187 tonnes ce qui représente moins de 1 % du total. Elle n'était pas en capacité de recevoir tous les flux de déchets. Aussi les habitants ont déjà l'habitude de fréquenter les déchèteries d'Aspiran et de Clermont l'Hérault, qui répondent à la ligne directrice fixée le Syndicat Centre Hérault : un service de proximité en temps et en espace.

En parallèle, l'année 2015 sera marquée par une pression fiscale élevée sur l'enfouissement des déchets, avec une augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) de 24 euros à 32 euros par tonne de déchets enfouis, ce qui représente un surcoût de 200 000 euros dans le budget du Syndicat. Le choix politique a donc été de rationaliser le service plutôt que d'augmenter les contributions des communautés et donc des contribuables. La gestion des déchets est l'affaire de tous. Les résultats d'aujourd'hui peuvent être maintenus et améliorés. Le leitmotiv « trier plus pour enfouir moins » est donc plus que jamais d'actualité.

Ville de Paris
Rendez votre sapin de Noël à la nature : liste des points de collecte

Les sapins, sans décoration, non floqués et sans sac, pourront être déposés du vendredi 26 décembre 2014 au dimanche 25 janvier 2015 dans une centaine de points d'apport volontaire se situant dans les jardins de Paris. Ces sapins seront transformés en broyat, utilisé soit comme paillage directement répandu sur les massifs des jardins parisiens, soit comme composant pour la fabrication de compost.

Les points de collecte sont situés dans les jardins de Paris intra-muros pour recueillir votre sapin. Vous pourrez le deposer dans les enclos dédiés, installés à l'intérieur des jardins. Un fléchage et des affiches vous guideront vers le bon endroit. Cette année, le bilan carbone de l'opération devant être limité, les sapins seront broyés directement sur site. La liste des points de collecte/recyclage a été étudiée pour garantir une sécurité optimale lors du broyage des arbres.

Le recyclage en quelques chiffres :
15 000 sapins en 2007-2008 sur 65 points de collecte.
25 000 sapins en 2008-2009 sur 95 points de collecte.
27 000 sapins en 2009-2010 sur 95 points de collecte.
29 000 sapins en 2010-2011 sur 95 points de collecte
37 000 sapins en 2011–2012 sur 95 points de collecte
39 000 sapins en 2012-2013 sur 95 points de collecte
50 000 sapins en 2013-2014 sur 97 points de collecte
55 sapins collectés = 1m³ de broyat

Agglomération d'Annecy
Couches lavables : réunions d'information.

Dans le cadre de son Programme Local de Réduction des Déchets, l'Agglo d'Annecy propose tous les mois une réunion d'information sur les couches lavables.
Ouverte à tous, une réunion d'information mensuelle sur les couches lavables et leur utilisation au quotidien est désormais proposée

Les brèves des adhérents (suite)

par le service de gestion des déchets de la Communauté de l'agglomération d'Annecy.

« Si vous aussi vous souhaitez tester les couches lavables pour votre/vos enfant(s) avant d'investir durablement dans cette alternative, des kits complets sont disponibles en prêt (4 kits au total : 2 kits «2-5kg» et 2 kits «6-16kg») pour une durée de 3 semaines. » Ces kits comprennent : couches, sac à couches et contenant de stockage. Le prêt de ce kit est réservé uniquement aux habitants de l'Agglo ayant au préalable participé à une des réunions d'information organisées au siège de la Communauté de l'agglomération d'Annecy - 46 avenue des Iles - 74000 Annecy.

De la naissance à l'apprentissage de la propreté, les 6.000 couches d'un enfant génèrent en tout UNE tonne de déchets. Et question porte-monnaie, la facture est salée : plus de 2.000 € de couches par bébé ! Les couches lavables, c'est bon pour l'environnement, c'est bon pour votre budget.

Syndicat Mixte de traitement des déchets
Le SMTD adopte la compost attitude

Afin de développer le compostage des déchets de cuisine auprès de ses habitants, aussi bien ceux qui habitent en maison que ceux habitant en appartement.
Le SMTD fait la promotion des composteurs individuels, des lombricomposteurs mais également du compostage en pied d'immeuble pour les résidences collectives avec des espaces verts.
Sur simple sollicitation, le SMTD fournira le dispositif et accompagnera les habitants volontaires dans cette démarche.

SIREDOM
Les petits emballages aluminium bientôt recyclés
Lors de la séance du 16 novembre dernier, le Comité Syndical du SIREDOM a voté une délibération portant sur l'adhésion du Syndicat à l'expérimentation du tri et du recyclage des petits emballages en aluminium au centre de tri de Vert-le-Grand. Cette extension des consignes de tri aux petits aluminiums permettra au syndicat d'augmenter encore ses taux de valorisation matière.

Actuellement, le SIREDOM récupère les gros emballages rigides en aluminium (canettes, boites de conserve, aérosols …). D'autres emballages de cette matière (couvercles, capsules, papier aluminium, dosettes de café…) se retrouvent dans le bac des déchets recyclables et une fois sur la chaîne de tri du Centre Intégré de Traitement des Déchets (CITD) de Vert-le-Grand, ne peuvent suivre le même parcours et sont orientés vers les refus de tri.

C'est pourquoi, au regard des objectifs du Grenelle de l'environnement et de la loi sur la transition énergétique, le Comité Syndical a voté le 16 novembre dernier une délibération portant sur son adhésion à l'expérimentation du tri et du recyclage de ce nouveau gisement des petits emballages aluminium.

Capter les petits aluminium au service de la valorisation

En 2010, 4 expérimentations pilotes on été initiées dans des centres de tri par le CELAA (Club de l'Emballage Léger en Aluminium et en Acier) pour la captation et la séparation de ces aluminiums grâce à l'installation d'une seconde machine à courant de Foucault.

Le SIREDOM dont la chaîne de tri de Vert-le-Grand était déjà équipée de cette installation depuis 2011, a déjà doublé en 2 ans le tonnage traité d'emballages (hors verre) et papiers : en 2013, 97 % des aluminiums de plus grande taille ont été captés contre 47 % en 2011. En outre, le refus d'emballages en aluminium a considérablement diminué sur ces mêmes années.

Désormais, grâce à ce nouveau dispositif effectif dès mars 2015, le SIREDOM étend ses consignes de tri au tout métal et porte ainsi ses efforts sur la captation des petits emballages aluminium. En conséquence, une communication sera déployée auprès des collectivités du SIREDOM et des habitants dont le geste de tri est essentiel.

Ce recyclage va également générer des recettes supplémentaires pour le SIREDOM et donc ses collectivités adhérentes, calculées sur la tonne triée et recyclée ainsi que sur la revente des matériaux.

Appel à contribution

Forts de vos différentes pratiques ou de vos nouveautés en matière de gestion durable des déchets, vous souhaitez aborder un sujet ou faire part de vos projets. Venez vous exprimer au travers de ce bulletin. Le Cercle National du Recyclage attend vos contributions et témoignages pour vous permettre de faire profiter les lecteurs de votre expérience.

Merci de contacter
Delphine GOURLET - Margaux DEUDON
03 20 85 85 22
dgourlet@cercle-recyclage.asso.fr mdeudon@cercle-recyclage.asso.fr

Deux nouvelles chargées de mission pour renforcer l'équipe du Cercle National du Recyclage

Le Cercle National du Recyclage a accueilli deux nouvelles personnes au sein de son équipe technique, des nouvelles recrues qui occuperont chacune un poste de chargées de missions.

Jeunes ingénieurs issues du Groupe ISA à Lille, **Marianne BAERE** et **Margaux DEUDON** ont suivi un cursus général avec une spécialité dans les domaines de l'environnement et du déchet.
Cette formation leur permet aujourd'hui d'appréhender les problématiques techniques de gestion des déchets avec l'approche rigoureuse de l'ingénieur et un regard transversal.

Au sein de l'association, **Marianne BAERE** a pour mission la rédaction de dossiers techniques répondant aux problématiques de l'actualité en matière de gestion des déchets et notamment autour des différentes filières de recyclage.
L'observatoire des REP 2012 dont la rédaction sera terminée fdébut 2015 étant son premier dossier.
Elle est également en charge de la prospection de nouveaux adhérents afin de développer l'association et de faire croître son poids politique.

Margaux DEUDON quant à elle se voit confier le rôle de contact auprès des adhérents du Cercle National du Recyclage, afin d'apporter une nouvelle dynamique d'échange dans l'association. Elle reprend donc le poste de Jean-Louis SCICOLONE qui a quitté l'association en juillet dernier.

Elle se penchera sur l'effort communication des collectivités aux usagers en vue de réaliser un dossier technique complet sur le sujet.
Elle recensera quels types de communication sont employés, sur quels supports, pour quelles efficacités et en directions de quelles cibles.
Ce dossier mettra en avant l'utilité première de ces communications : quand la gestion technique des déchets est -elle optimale. Ce qui fait la différence de tonnage c'est le geste de tri. La fréquence et la qualité de ce geste dépendent entre autre de la communication des consignes et des enjeux du tri.

Agenda

Le Cercle National du Recyclage vous ouvre son agenda

• **Congrès Amorce Filière Rep : en route pour 2025, le 4 février 2015, à Paris**
Renseignements :
www.amorce.asso.fr/fr/informations-pratiques/agenda/filieres-rep-en-route-pour-2025/

• **Ordif : Speed-meeting éco-organismes & acteurs franciliens de la collecte, le 10 février 2015 à Paris**
Renseignements :
www.ordif.com/public/agenda/speed-meeting-eco-organismes-acteurs-franciliens-de-la-collecte.html?id=16853&rub=14121

• **94ème congrès de l'ASTEE « Des villes et des territoires sobres et sûrs », du 2 au 5 juin 2015 à Montauban.**
Renseignements :
www.astee.org/evenement/94eme-congres-de-lastee-des-villes-et-des-territoires-sobres-et-surs/

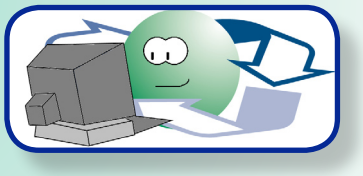

Cercle National du Recyclage - 23 rue Gosselet 59000 LILLE - Tél. : 03.20.85.85.22 - Fax : 03.20.86.10.73
E-mail : cnr@nordnet.fr - Sites : www.cercle-recyclage.asso.fr et www.produits-recycles.com
Directeur de la publication : Jean-Patrick MASSON - Rédacteur en chef : Bertrand BOHAIN
Equipe de rédaction : Delphine GOURLET, Marianne BAERE, Margaux DEUDON, Marie RODRIGUEZ